



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL POUR LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

concernant

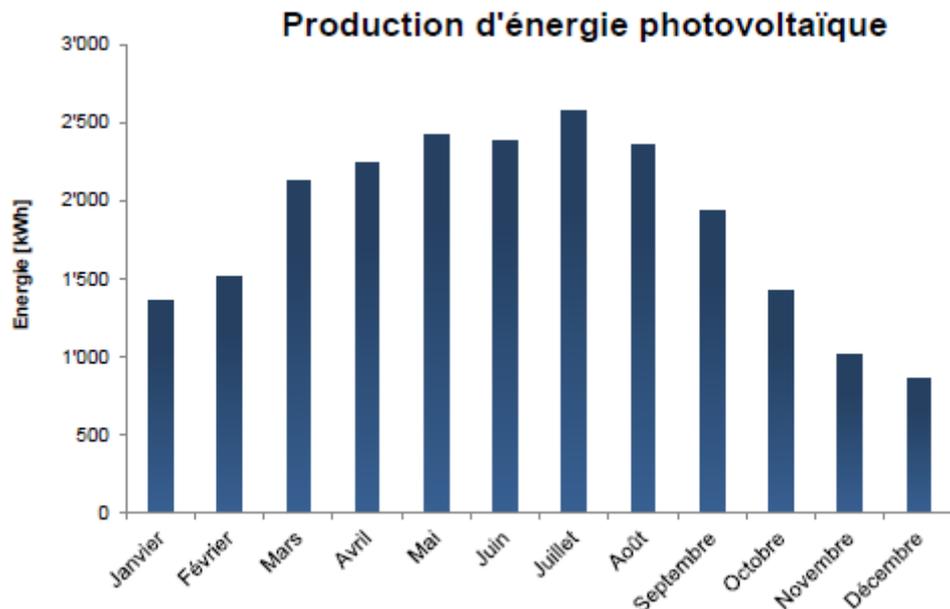
une demande de crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Auberge d'Avry-Rosé

1. Préambule

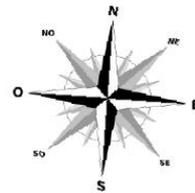
Le groupe « Cité de l'énergie » s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début de la législature afin d'établir une feuille de route pour les cinq prochaines années. Le groupe a identifié des thématiques prioritaires dont fait partie le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et a soumis des propositions de mesures concrètes au Conseil communal. L'Auberge d'Avry-Rosé a été retenue en priorité en raison du fort potentiel de sa toiture orientée au sud et car aucune intervention sur la structure n'est nécessaire.

2. Projet

Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur la face sud du toit de l'Auberge d'Avry-Rosé. La volonté est de maximiser la surface couverte par les panneaux photovoltaïques en tenant compte des contraintes structurelles. En considérant l'orientation et de l'inclinaison à 28° des panneaux, la production annuelle est estimée à 22'400 kilowattheures.



Le détail d'implantation est présenté ci-dessous, sous réserve de modifications.



Légendes :

-  Panneaux solaires photovoltaïques
-  Toiture en tuiles
-  Divers sortie de conduite
-  Barre à neige
-  Cheminée

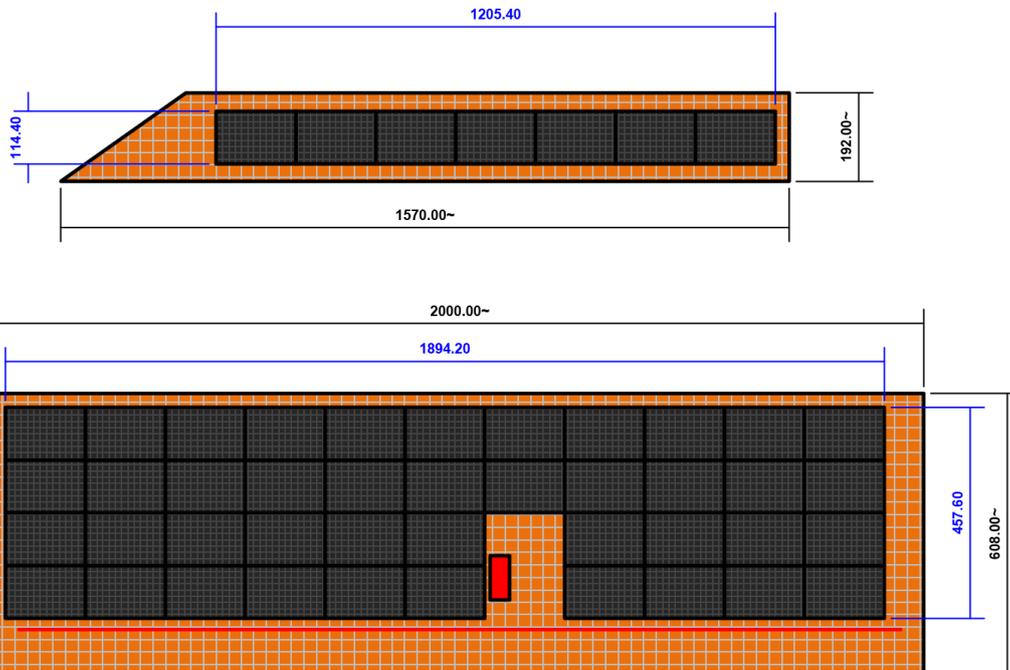


Figure 1 - Implantation des panneaux PV

Afin de distribuer l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du bâtiment, Groupe E propose la solution Smart Solar Easy qui permet au propriétaire de l'installation de revendre l'énergie produite aux locataires. Groupe E se charge d'établir les décomptes et de procéder à la facturation. Il n'y a donc aucune différence du point de vue des consommateurs finaux qui reçoivent une seule facture. Le prix de vente peut être défini librement par la Commune mais Groupe E facture 3ct/kWh auto-consommé pour cette prestation.

Fourniture matériel	CHF	30'000.-
Montage, installation, câblage	CHF	18'000.-
Adaptation compteur par Groupe E (Smart Solar Easy)	CHF	2'000.-
Divers et imprévus (10%)	CHF	5'000.-
Total	CHF	55'000.-

Nous pouvons estimer pour cet investissement une subvention fédérale d'environ CHF 8'000.-.

3. Rentabilité du projet

En considérant le maintien du prix d'achat pour les locataires à 18.49 ct/kWh et en prenant l'hypothèse que toute l'énergie produite sera consommée sur place :

$$\begin{aligned} \text{Revenu annuel} &= \text{production annuelle} * (\text{prix de vente} - \text{prix Smart Solar Easy}) \\ &= 22'400\text{kWh/an} * (18.49 - 3.00) \text{ ct/kWh} = \mathbf{3'469.76 \text{ CHF/an}} \end{aligned}$$

L'investissement sera dès lors rentabilisé après :

$$\frac{55'000 \text{ CHF}}{3'469.76 \text{ CHF/an}} \cong \mathbf{16 \text{ ans}}$$

4. Finances du projet

Crédit demandé	CHF	55'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	CHF	1'100.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	CHF	1'650.-
Subvention fédérale estimée	CHF	8'000.-

5. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Auberge d'Avry-Rosé et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 55'000.- demandé à cet effet et financé par un emprunt bancaire.